

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE**DEPARTEMENT DE LA  
GUADELOUPEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

**Séance du 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :**

M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturne FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mr Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mr Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjami GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ;  
Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Christiane TREIL-ALBON par M. Jean-Louis SAINSILY  
Mme Sonia MERCADIER par M. Ephrem GLORIEUX

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET  
Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Clara RIGAH  
Mme Karine GATIBELZA.

*Date de la convocation***23 septembre 2022***Date d'affichage de la délibération***Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2022/09/97****SUBVENTION ASSOCIATION MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS  
TI PAPILLON A NENETTE**

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la ville de Lamentin vise à développer le nombre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant et à promouvoir l'accueil individuel des enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans.

La Maison d'Assistants Maternels « Ti Papillon a Nénette », située à Boisbert est ouverte depuis 2013. Elle accueille 12 jeunes enfants au sein de sa structure. Afin d'améliorer l'accueil des enfants et de leurs familles, l'association souhaite entreprendre des travaux d'entretien et de

renovation. Ceux-ci ont également pour but de renforcer la sécurité des espaces au sein de la M.A.M. Ils sont estimés à 19 943,38 €.

La structure est signataire de la charte qualité avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dont elle reçoit l'appui financier. En effet, la CAF soutient ce projet d'aménagement et de modernisation à hauteur de 80 % soit 15 954,33 €.

La M.A.M sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention complémentaire pour les 20 % restant du projet soit 3 989,05 € pour l'année 2022.

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION	19 943,38 €	CAF (80 %) :	15 954,33 €
		MAIRIE (20 %)	3 989,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 943,38 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 943,38 €</b>

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'allouer une subvention de 3 989,05 € pour l'année 2022 à la MAM Ti Papillon a Nénette

**ARTICLE 2 :** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**

**Ephrem GLORIEUX**

